

o a q

organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

Rapport annuel 2005

Impressum**Editeur**

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, CH-3008 Berne

Responsable d'édition

Dr Rolf Heusser, directeur

Adresse

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, CH-3008 Berne

Tél. ++41 (0)31 380 11 50

Fax ++41 (0)31 380 11 55

E-mail info@oaq.ch

www.oaq.ch

Rédaction

Wolfgang Wettstein
Conseiller en relations publiques (RP)
Forchstrasse 70, CH-8008 Zurich

Graphisme

Nose Design Intelligence
Hardturmstrasse 171, CH-8005 Zurich

Impression

Neidhart + Schön AG
Dorfstrasse 29, CH-8037 Zurich

Tirage

1300 ex. en allemand

400 ex. en français

La version anglaise de ce rapport est disponible,
au format pdf seulement, à l'adresse www.oaq.ch.

Berne, juin 2006

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

Rapport annuel 2005

Sommaire

Avant-propos

1	Les activités de l'OAQ en 2005	8
1.1	Le secrétariat	
1.2	Le conseil scientifique	
1.3	Le pool d'experts	
1.4	La charte et la politique stratégique de l'OAQ	
1.5	L'assurance qualité interne à l'OAQ	
1.6	L'évaluation des procédures de l'OAQ	
2	Accréditation	12
2.1	L'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires	
2.2	Les directives pour l'accréditation et les instruments correspondants	
2.3	L'impact de l'accréditation pour les prestataires privés et publics	
3	Assurance qualité	15
3.1	Les audits effectués pour la reconnaissance du droit aux subventions	
3.2	Les directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses	
3.3	Les évaluations dans le cadre des procédures de reconnaissance du droit aux subventions	
3.4	Le réseau Qualité Suisse	
3.5	Le projet des «usines à diplômes»	
3.6	Le cadre national de qualifications	
4	Prestations à des tiers	18
4.1	Prestations concernant les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures	
4.1.1	L'évaluation et l'accréditation dans les hautes écoles spécialisées	
4.1.2	Les accréditations dans le domaine des écoles supérieures	
4.2	Prestations concernant les professions médicales et la psychologie	
4.2.1	Les accréditations dans la formation postgraduée en médecine	
4.2.2	Les accréditations prévues dans le domaine de la psychologie	
5	La collaboration nationale et internationale	21
5.1	Collaboration avec les partenaires nationaux	
5.2	La collaboration internationale	

6	L'information et la communication	22
6.1	Le rapport annuel 2004	
6.2	Le travail médiatique et les relations publiques	
6.3	Présentations en Suisse	
6.4	Présentations à l'étranger	
6.5	Le congrès sur Bologne avec l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES)	
6.6	Le congrès national sur l'assurance qualité interne organisé avec la CRUS	
6.7	Le site web de l'OAQ	
6.8	La newsletter de l'OAQ	
6.9	Les publications	
6.10	La base de données	
7	Les finances	26
7.1	Le bilan et le compte de résultat 2005	
7.2	Le rapport de l'organe de révision	
8	Le programme annuel 2006	29
8.1	L'évaluation de l'OAQ	
8.2	La nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles	
8.3	Procédures d'accréditation et autres examens de la qualité	
8.4	Partenaires nationaux et internationaux	
8.5	Information et communication	
	Annexe: experts au service de l'OAQ	32

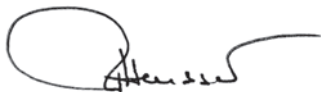
Avant propos

L'OAQ remplit depuis quatre ans son mandat légal: assurer et promouvoir la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles universitaires suisses. L'année 2005, au cours de laquelle l'OAQ a réalisé son 100^e examen de la qualité, a été consacrée essentiellement aux procédures d'accréditation. Ces procédures vont sans doute rester au centre de ses activités, ce d'autant plus que leurs résultats sont de plus en plus mis en relation avec la reconnaissance internationale des diplômes de fin d'études. En Suisse, l'accréditation s'appuie sur les meilleurs standards internationaux et se déroule en étroite concertation avec les autres agences européennes d'accréditation. L'OAQ a donc fait le plus important pour assurer la reconnaissance internationale des résultats obtenus en Suisse.

Aujourd'hui, disposer d'un bon système d'assurance qualité interne est considéré comme indispensable pour garantir la qualité de l'enseignement et de la recherche. L'OAQ n'a pas attendu pour procéder à un inventaire des systèmes d'assurance qualité dans l'ensemble des universités publiques de Suisse et pour élaborer ensuite des directives pour l'assurance qualité interne avec le concours des hautes écoles et la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). La Suisse est ainsi l'un des premiers pays d'Europe à avoir mis en application les normes de l'ENQA adoptées par les Ministres européens de l'éducation en mai 2005.

A l'avenir, l'OAQ aimerait tirer profit de son statut centre de compétences reconnu au niveau national en matière d'assurance qualité et d'accréditation pour proposer ses services dans l'ensemble du domaine tertiaire de formation et pouvoir ce faisant étendre l'activité liée à son mandat au-delà des frontières suisses. Pour être prêt à y faire face, l'OAQ a développé un système interne de gestion de la qualité qui, à plus d'un égard, va bien au-delà des exigences minimales européennes.

L'OAQ est désormais connu et accepté en Suisse, et ses prestations sont appréciées sur le plan international. L'OAQ a aujourd'hui largement consolidé sa position et il le doit en grande partie au renom de son conseil scientifique, aux compétences de ses collaborateurs et au travail constructif réalisé avec ses partenaires du monde de l'éducation et de la formation. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance!



D^r Rolf Heusser
Directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

1 Les activités de l'OAQ en 2005

1.1 Le secrétariat

L'équipe que forme le secrétariat se compose de son directeur, de neuf collaborateurs et collaboratrices scientifiques et de deux collaboratrices administratives (en tout 8,6 équivalents plein-temps au 31 janvier 2005). Elle se distingue par le large éventail de formations scientifiques et la diversité de la provenance régionale de ses membres. Les trois langues officielles sont elles aussi représentées en son sein. Après quatre ans d'activité en tant que collaboratrice scientifique, M^{me} Sylvie Fasel Berger a quitté l'OAQ pour reprendre d'autres tâches. Qu'elle trouve ici l'expression de nos plus vifs remerciements pour l'engagement important dont elle a fait preuve dans la phase de mise en place de l'OAQ. Notre team comprend désormais trois nouveaux membres: M^{mes} Anne Crausaz (Hautes écoles spécialisées et écoles professionnelles supérieures), Laura Beccari (International) et Ariane Nussbaum (Professions médicales).

Le secrétariat a mené en 2005, sur mandat de la Conférence universitaire suisse (CUS) et du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), 21 examens de la qualité (12 institutions et 9 filières). Il a en outre appliqué une procédure d'accréditation, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Fédération suisse de médecine (FMH), aux 47 programmes de formation continue en médecine humaine et dentaire, ce qui lui a permis de franchir à la fin de l'année le seuil de la centaine d'expertises (cf. Procédures de l'OAQ 2003–2005, www.oaq.ch/pub/fr/01_00_00_home.php).

Avec le concours des universités et de leur conférence rectorale (CRUS), l'OAQ a rédigé en 2005 des directives pour l'assurance qualité interne aux hautes écoles. Il a par ailleurs fourni encore différentes prestations pour le compte de la CUS, de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Afin de garantir à son travail une qualité constante, l'OAQ a développé un système interne de gestion de la qualité à partir d'un modèle international et l'a mis en application en 2005 (avec des principes d'utilisation et un manuel).

La notoriété de l'OAQ en Suisse s'est accrue grâce à un grand nombre de rencontres bilatérales, au travail de coopération accompli dans le cadre des commissions nationales et internationales et à une conférence sur l'assurance qualité interne aux hautes écoles organisée par l'OAQ avec l'aide de la CRUS. Le directeur ainsi que les collaborateurs et collaboratrices scientifiques ont pris part en 2005 à différentes conférences consacrées à l'assurance qualité ou à l'accréditation. Les travaux de l'OAQ ont fait l'objet d'exposés lors de neuf congrès internationaux et de quatre rencontres nationales. Pour la première fois, l'OAQ a également proposé à un plus large public des informations sur ses activités sous la forme de bulletins d'information électroniques (newsletters).

1.2 Le conseil scientifique

L'OAQ est soutenu par un conseil qui est responsable de la qualité de son travail. De 2001 à 2005, ce conseil était présidé par M^{me} Marie Theres Fögen. Cette dernière a remis sa présidence le 31 août 2005 pour pouvoir se consacrer à de nouvelles fonctions. L'OAQ lui est grandement reconnaissant de l'excellent appui dont il a bénéficié sous sa présidence. Une nouvelle présidente du conseil scientifique a été nommée par la CUS, d'entente avec la CRUS, en la personne de M^{me} Martine Rahier. Pour la période allant du 1^{er} août 2005 au 31 décembre 2007, le conseil est donc composé des personnes suivantes: Prof. Martine Rahier (présidente, professeur à l'Université de Neuchâtel, membre du conseil depuis 2001), Prof. Jan De Maeseneer (Université de Gand, Belgique, depuis 2001), D^r Padraig Walsh (Université de Dublin City, Irlande, depuis 2005), Prof. Dominique de Werra (EPFL, Lausanne, depuis 2001), Prof. Andrea Schenker-Wicki (Université de Zurich, à partir de 2006).

Le conseil scientifique et le secrétariat de l'OAQ se sont réunis à quatre reprises en 2005. Ces séances de travail ont été principalement consacrées à la production des directives pour l'assurance qualité dans les hautes écoles. Une place importante a aussi été réservée aux publications finales concernant les procédures d'audit de la qualité dans les universités cantonales et les procédures d'accréditation dans le domaine de la médecine. Les discussions ont également porté sur l'accréditation des prestataires privés et la révision des directives pour l'accréditation portant sur ce point. Outre ces thèmes spécifiques, le conseil scientifique a abordé aussi la question de la position future de l'OAQ dans le contexte de la prochaine loi-cadre sur les hautes écoles. Une séance extraordinaire a par ailleurs réuni en octobre 2005 la présidente du conseil, le directeur de l'OAQ et des représentants de la CRUS pour parler de la situation actuelle de l'accréditation aux niveaux européen et suisse.

1.3 Le pool d'experts

A la fin de l'année 2005, l'OAQ avait pu s'assurer pour son pool le concours d'environ 150 experts de renom provenant de Suisse ou de l'étranger. L'OAQ collabore avec eux dans le cadre de ses procédures (cf. annexe). L'indépendance vis-à-vis de l'institution soumise à examen est une condition sine qua non exigée de chaque expert signant un contrat avec l'OAQ.

1.4 La charte et la politique stratégique de l'OAQ

Dans sa charte, publiée sur son site web (Mission), l'OAQ décrit avec clarté et précision les finalités de son activité. Il a développé sur cette base, en 2005, une politique stratégique comprenant les cinq grands axes suivants: renforcement de son indépendance, responsabilité pour l'ensemble du domaine des hautes écoles; concentration sur les examens institutionnels de la qualité – simplification des procédures, soutien et conseil aux hautes écoles pour leur assurance qualité interne, internationalisation; extension des services et des mandats de tiers, activité à l'étranger; collaboration active avec les partenaires nationaux, élargissement de la collaboration internationale; information complète sur les examens de la qualité, politique de communication active.

1.5 L'assurance qualité interne à l'OAQ

L'OAQ a développé en 2005 son propre système d'assurance qualité interne pour garantir la durabilité de la haute qualité de son travail. Dans le même souci de qualité, l'OAQ et les délégations de 14 autres organismes européens d'accréditation avaient signé en décembre 2004 à Zurich, lors de l'assemblée annuelle de l'ECA, un code de bonne pratique qui contient des exigences impératives concernant l'assurance qualité interne des agences d'accréditation. Un séminaire international organisé en octobre 2005 par l'agence néerlandaise NVAO a notamment été l'occasion de comparer les mesures d'assurance qualité interne de l'OAQ à celles des agences partenaires, et les résultats de cette comparaison ont montré que l'OAQ appartenait dans ce domaine à l'élite des agences européennes.

Les principes d'assurance qualité se traduisent en un éventail cohérent de mesures que l'on peut situer à trois niveaux: les inputs, les processus et les résultats. Ces mesures sont une composante intégrante du travail quotidien de l'OAQ.

Pour pouvoir garantir une qualité constante dans les différents types de procédures qu'il applique, l'OAQ a mis au point dans le courant de l'année un manuel de la qualité. Il y décrit en détail les phases des procédures, chacune étant assortie d'un renvoi à des modèles standard.

1.6 L'évaluation des procédures de l'OAQ

La totalité des procédures d'accréditation, d'évaluation et d'audit menées par l'OAQ en 2005 ont été évaluées. Dans ce dessein, 79 questionnaires ont été envoyés (état à fin 2005). Les questions portaient sur la conception de la procédure, la phase de planification, l'auto-évaluation et la visite sur place. En moyenne, les procédures ont été jugées bonnes à très bonnes (notes entre 4,0 et 4,6 sur un maximum de 5), le taux de réponse étant très supérieur à la moyenne (97% des institutions examinées, 88% des experts engagés).

Certaines informations ont été traitées de manière anonyme lors de l'analyse détaillée de chacune des procédures, pour des raisons de protection des données. Les experts interrogés se sont montrés globalement plus satisfaits des procédures que les institutions examinées. Des différences régionales ont également pu être constatées. En Suisse romande, l'accueil réservé aux audits était par exemple plus positif qu'en Suisse alémanique.

Aucune différence n'a pu être établie entre les appréciations portées sur les procédures d'accréditation et sur les procédures d'évaluation, à quelques nuances près. Par exemple les instruments, qui étaient plus ou moins les mêmes lors des procédures, ont davantage été appréciés dans le cas de l'accréditation facultative que dans celui des évaluations obligatoires effectuées dans le contexte du droit aux subventions. D'un autre côté, les visites sur place ont été mieux notées dans les procédures d'évaluation que dans les accréditations (4,5 contre 4,0 sur un maximum de 5 points). Pour tous les types de procédures, en revanche, les coûts occasionnés par le rapport d'auto-évaluation n'ont pas été jugés très élevés. Les instructions de l'OAQ sur cette phase semblent toutefois encore à améliorer.

Les experts se montrent dans l'ensemble fort satisfaits des procédures (4,6 sur 5 points). Les améliorations qu'ils proposent visent avant tout à éviter les redondances dans l'examen des standards de qualité fait au niveau de l'institution et à celui des programmes. Il leur est également apparu que la coordination entre les divers types de procédures pratiquée par l'OAQ (évaluations et accréditation) pouvait occasionnellement prêter à confusion.

2 Accréditation

2.1 L'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires

Dans la période allant de 2003 à 2005, l'OAQ a réalisé en tout 65 procédures d'accréditation et examiné 84 objets. Pour le compte de la CUS, il a effectué 18 procédures, examinant en l'occurrence 15 institutions et 22 filières d'études; parmi celles-ci, 4 institutions et 11 filières appartenaient au service public, les 11 autres institutions et les 11 autres filières étant du secteur privé. 47 procédures d'accréditation ont eu lieu sur mandat de l'OFSP, avec pour objet la formation postgraduée en médecine (cf. chap. 4.2).

Voici les procédures d'accréditation conclues en 2005 avec une décision de la CUS:

- Le programme interuniversitaire de formation postgraduée en santé publique des universités de Bâle, Berne et Zurich (www.mthprog.unizh.ch). Objet accrédité: filière. Date de l'accréditation: 24 février 2005. Validité de l'accréditation: jusqu'au 29 février 2012.
- La filière postgrade «Droit économique international» de la Faculté de droit de l'Université de Zurich (www.unizh.ch/nds/d). Objet accrédité: filière. Date de l'accréditation: 24 février 2005. Validité de l'accréditation: jusqu'au 29 février 2012.
- La Facoltà di Teologia di Lugano, qui est une institution privée (www.teologialugano.ch). Objet accrédité: institution. Date de l'accréditation: 24 février 2005. Validité de l'accréditation: jusqu'au 29 février 2012.
- Le Franklin College de Lugano, qui est une institution privée (www.fc.edu). Objet accrédité: 11 filières: le BA Art History, le BA European Studies, le BA History and Literature, le BA International Banking and Finance, le BA International Communications, le BA International Economics, le BA International Management, le BA International Relations, le BA Literature, le BA Modern Languages (français, italien) et le BA Visual and Communications Art. Date de l'accréditation: 13 septembre 2005. Validité de l'accréditation: jusqu'au 30 septembre 2012.

Sept autres procédures étaient encore en cours à la fin de l'année 2005. En dehors de l'accréditation ordinaire, les instruments d'accréditation s'appliquent également aux procédures de reconnaissance effectuées sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) (cf. chap. 3.3). En 2005, 47 procédures d'accréditation ont été pratiquées par l'OAQ dans le domaine de la médecine humaine et dentaire, pour le compte du Département fédéral de l'intérieur (DFI) (cf. chap. 4.2).

Conformément à l'art. 9 de la convention de collaboration, les décisions de la CUS peuvent faire l'objet d'un recours auprès d'une instance d'arbitrage indépendante. A ce jour, quatre recours ont été interjetés contre des décisions de la CUS en matière d'accréditation. Deux cas ont été tranchés en cours d'année. L'un de ces recours, qui portait sur la publication d'une décision négative, a été admis. La commission d'arbitrage a en effet estimé qu'une publication de ce type violait la loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1) et que l'on devait par conséquent s'en abstenir. En raison de cette décision, les résultats d'accréditation négatifs ne sont actuellement plus publiés par l'OAQ. Le second recours s'opposait à l'examen préalable qu'avait fait l'OAQ d'une demande d'accréditation déposée par une institution privée. Ce recours a été entièrement rejeté.

2.2 Les directives pour l'accréditation et les instruments correspondants

Les directives pour l'accréditation rédigées par l'OAQ vont être prochainement soumises à une révision. L'OAQ a transmis en automne 2005 une proposition à la CUS indiquant les articles qui devraient être révisés. Les points proposés visent principalement à clarifier quelques inexactitudes techniques au niveau de la procédure (p. ex. pré-accréditation dans le cas des institutions et des programmes dont les activités n'ont pas encore démarré ou l'ont fait depuis peu seulement). Mais il convient également de se pencher sur la notion d'«institution universitaire». D'après les directives, c'est en effet l'institution universitaire qui fait l'objet de l'accréditation. Or la définition de cette notion a déjà maintes fois donné à discussion, raison pour laquelle l'OAQ a mené sur mandat de la CUS une enquête auprès de représentants du secteur de l'enseignement supérieur (cf. enquête Université – profil et positionnement, www.oaq.ch/pub/fr/10_01_01_proj_uni.php). Il ressort de cette enquête qu'une université se reconnaît aux neuf critères suivants: enseignement et recherche; liberté de l'enseignement et de la recherche; formation scientifique comme fondement à l'exercice d'activités et professions académiques; diversité des méthodes scientifiques, des contenus enseignés et des courants scientifiques; responsabilité face à la société en matière d'enseignement et de recherche; octroi de titres à tous les niveaux académiques; qualification du corps professoral; recherche fondamentale; autonomie juridique.

Les directives relatives à l'accréditation, et en particulier les standards de qualité, ont parfaitement fait leurs preuves dans le passé et garanti aux procédures un déroulement stable. L'égalité de traitement de la part de l'OAQ entre les institutions privées et publiques n'a pas été remise en question. L'OAQ a développé les instruments nécessaires aux procédures d'accréditation. Ils existent en quatre langues et sont publiés sur le site web de l'OAQ (cf. instruments de l'accréditation, www.oaq.ch/pub/fr/03_02_00_akkred_begleitinstrumente.php). Ces instruments sont appréciés tant de la part des experts que des institutions et même jugés très bons. Ils ont déjà été repris dans d'autres pays comme modèles pour des documents semblables.

2.3 L'impact de l'accréditation pour les prestataires privés et publics

Contrairement à ce qui est le cas dans d'autres pays, l'accréditation n'a aucune sorte de conséquences juridiques en Suisse (p. ex. par rapport à la reconnaissance, la protection des titres ou le financement). L'importance d'une décision d'accréditation se limite, dans le cas des prestataires publics, à certifier leur qualité (label). Mais ce label revêt une grande importance en termes de comparaison internationale et est une source d'information utile pour les étudiants. L'institution ou la filière peut donc l'utiliser à des fins de marketing. L'accréditation peut faciliter la reconnaissance internationale des études, et il y a fort à parier qu'avoir fait ses études dans une institution accréditée fera à l'avenir partie des conditions autorisant à poursuivre sa formation ou à travailler à l'étranger (p. ex. pour les ingénieurs ou les médecins).

Pour les prestataires du secteur privé, le principe est le même. Une accréditation ne donne aucun droit légitime à une reconnaissance ou à des subventions. Quelques cantons se sont toutefois mis à exiger une accréditation pour la reconnaissance cantonale (p. ex. le canton d'Uri). L'accréditation devient également un facteur déterminant dans le contexte de l'inscription d'une institution privée au registre cantonal du commerce. L'office fédéral du registre du commerce prescrit en effet aux services cantonaux de n'inscrire le terme «université» dans le nom d'une institution que s'il se justifie concrètement. Et pour l'obtenir, l'institution doit de plus en plus souvent faire valoir une accréditation.

3 Assurance qualité

3.1 Les audits effectués pour la reconnaissance du droit aux subventions

Le droit des universités cantonales à des subventions fédérales dépend d'un examen obligatoire de la qualité de l'institution (audit). Le premier cycle d'audits réalisé dans les dix universités cantonales a eu lieu en 2003/2004. Les forces et faiblesses des systèmes internes d'assurance qualité qui avaient été constatées lors des visites des experts ont fait l'objet de recommandations que les universités devront avoir mises en œuvre d'ici au prochain cycle d'audit qui se déroulera en 2007/2008. Pour chacune d'entre elles, l'OAQ a écrit un rapport final sur la base du rapport des experts; il a ensuite résumé les résultats de ces audits dans un rapport de synthèse publié en 2005 sur son site web.

Les premières indications montrent que la majeure partie des universités ont suivi les recommandations des experts, opérant parfois des modifications non négligeables ou introduisant des nouveautés considérables (p. ex. création de postes de délégué à l'assurance qualité, stratégies pour l'évaluation systématique des sous-unités, distribution des ressources pour l'assurance qualité, intégration de l'assurance qualité dans le plan stratégique). L'Université de Lausanne a même souhaité bénéficier en 2006 d'un contrôle de suivi par les mêmes experts.

Le système suisse d'audits de la qualité tel qu'il a été développé par l'OAQ a été accueilli avec un grand intérêt sur le plan international et a pu être présenté durant l'année 2005 à plusieurs reprises lors de congrès ou dans le cadre de publications scientifiques.

3.2 Les directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses

Les résultats de la première ronde d'audits ont été discutés en 2005 au sein du réseau Qualité des hautes écoles suisses, avec la participation des responsables qualité de toutes les universités suisses. En se fondant sur les résultats de ces discussions et sur les normes de l'ENQA, l'OAQ a formulé des directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses, en collaboration avec le réseau et avec la CRUS. Ces directives se composent de dispositions générales et de sept standards de qualité couvrant les domaines suivants: stratégie, portée, responsabilités, processus, évaluations, développement du personnel, prise de décision et communication. Représentant des exigences minimales, ces sept standards font le tour des conditions préalables d'une assurance interne vraiment efficace de la qualité d'une université. Ces directives seront adoptées par la CUS dans le courant de l'année 2006 et s'appliqueront dès lors à toutes les universités suisses. Elles constitueront la référence obligatoire de la prochaine ronde d'audits qui aura lieu en 2007/2008.

L'OAQ a par ailleurs élaboré un texte explicatif destiné à aider les universités à interpréter les directives. Grâce à elles, la Suisse est l'un des premiers pays européens à avoir implémenté les standards de l'ENQA pour l'assurance qualité dans le domaine des hautes écoles.

3.3 Les évaluations dans le cadre des procédures de reconnaissance du droit aux subventions

L'OAQ a réalisé sur mandat du SER des évaluations dans le cadre de la reconnaissance du droit aux subventions. A la différence des procédures d'accréditation, ces examens sont obligatoires. Le Conseil fédéral sur proposition du DFI ou, dans le cas de l'examen du droit à des subventions, le département lui-même prononce ensuite la décision finale, qui peut être positive ou négative. Jusqu'ici, les autorités ont toujours suivi les recommandations de l'OAQ. Voici les évaluations menées à terme par l'OAQ en 2005:

- Fakultät für Geisteswissenschaft, Universität Luzern
- Fakultät für Rechtswissenschaft, Universität Luzern
- Fakultät für Theologie, Universität Luzern
- Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), Lausanne
- Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), Sion
- Centre suisse pour la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS), Lucerne

Les coûts externes de ces examens étaient en moyenne d'environ CHF 30 000, ce qu'il fait qu'ils sont légèrement plus élevés que ceux d'une procédure d'accréditation (env. CHF 21 000). Il faut toutefois tenir compte du fait que quelques-unes des institutions évaluées ont demandé en même temps l'accréditation de certaines de leurs filières, rendant du même coup nécessaire l'engagement d'experts supplémentaires. A l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) p. ex., quatre filières ont été évaluées en vue de leur accréditation parallèlement à l'examen concernant le droit aux subventions.

L'OAQ a invité l'an dernier une institution qu'il avait examinée en 2003, la Fondation suisse pour la formation à distance, à lui faire savoir si la procédure de reconnaissance avait eu un impact et si oui, de quel type. D'après les renseignements qu'elle a fournis, l'institution a pu constater un plus grand intérêt de la part des institutions suisses et étrangères à collaborer depuis la conclusion de la procédure. Sa position en a également été améliorée dans les tractations internationales. De nouveaux emplois ont pu être créés, tandis que l'entrée de l'institution dans l'accord intercantonal universitaire lui ouvrait une nouvelle source de financement. Enfin les recommandations de l'OAQ, ou plus exactement de ses experts, lui ont permis de prendre diverses mesures pour améliorer sa qualité. L'institution résume ses impressions en ces termes: «Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la procédure de reconnaissance peut être vue comme une source d'information, un soutien et un révélateur des forces et des faiblesses, des potentiels et des risques, et qu'elle a contribué en ce sens à garantir l'avenir de notre institution». D'autres institutions évaluées ont elles aussi relevé la nette valeur ajoutée que représente la procédure (cf. la réaction de l'IDHEAP, Newsletter 02/2006, www.oaq.ch/pub/fr/01_00_00_home.php).

3.4 Le réseau Qualité Suisse

L'OAQ est à l'origine de la création en 2003 du réseau Qualité. Ce réseau a pour membres les responsables de la qualité des universités cantonales et des écoles polytechniques fédérales, ainsi que des représentants de la CRUS et de l'OAQ. Ils se sont réunis depuis lors à sept reprises. En 2005, leurs rencontres ont été consacrées à la discussion des résultats des audits de la qualité, à l'échange des meilleures pratiques et à la conception des directives suisses pour l'assurance qualité interne des hautes écoles. Ces séances ont été organisées et dirigées par l'OAQ. Le réseau Qualité n'a pas encore pour l'instant de mandat formel, mais il est question de l'officialiser en le dotant d'un mandat.

3.5 Le projet des «usines à diplômes»

L'OAQ pratique en matière de reconnaissance une politique d'information commune avec la CRUS (Swiss ENIC). En 2005, il a lancé avec cette dernière l'idée de dresser un inventaire des institutions universitaires privées en Suisse, de manière à pouvoir offrir une information transparente sur les prestataires du secteur privé et à couvrir ainsi ce que l'on appelle des «usines à diplômes». La faisabilité de ce projet va être étudiée au printemps 2006 avec l'aide de la CDIP et de divers autres partenaires (p. ex. l'OFFT).

3.6 Le cadre national de qualifications

De premiers sondages ont eu lieu en 2005 en vue d'élaborer un cadre national de qualifications général pour la Suisse. La CRUS, le SER et l'OAQ jouent un rôle prépondérant dans le sous-projet concernant le domaine des hautes écoles et font partie d'un petit groupe de travail qui accomplit les travaux de conception préliminaires. L'OAQ est chargé principalement d'élaborer et de concevoir des profils de compétences à partir des descripteurs de Dublin. Il doit aussi préparer un modèle permettant de mettre en relation le cadre national de qualifications et le système suisse d'accréditation. D'après la décision des Ministres européens de l'éducation, les travaux afférents aux cadres nationaux de qualifications doivent commencer au plus tard en 2007 et être achevés en 2010.

4 Prestations à des tiers

En vertu de l'art. 19, al. 5, de la convention de collaboration, l'OAQ peut fournir aux partenaires de la convention ou à des tiers, contre rémunération, d'autres prestations dans son domaine de compétence. Le principe fondamental d'indépendance vaut dans ce cas également. Les domaines dans lesquels l'OAQ fournit des prestations à des tiers comprennent en particulier les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures (mandats de l'OFFT) ainsi que les professions médicales (mandats de l'OFSP, de la FMH et de la SSO).

4.1 Prestations concernant les hautes écoles spécialisées et les écoles supérieures

4.1.1 L'évaluation et l'accréditation dans les hautes écoles spécialisées

Les hautes écoles spécialisées (HES) réorganisent leurs filières à l'intérieur de la réforme de Bologne et s'apprêtent à proposer dorénavant des bachelors et des masters. Ces nouvelles filières devront remplir les standards de la réforme. Pour l'assurer, la Commission fédérale a ordonné une évaluation préalable de leurs programmes dans un projet intitulé «Evaluation des concepts des filières bachelor». L'OAQ a ensuite examiné en 2005, sur mandat de l'OFFT, les rapports qu'avaient établis les experts de ces évaluations, portant son attention avant tout sur leur clarté, leur lisibilité et leur cohérence. Mais il s'agissait également de savoir si les domaines critiques avaient été identifiés et comment ils l'avaient été, et d'évaluer finalement les améliorations proposées par les experts. De décembre 2004 à décembre 2005, l'OAQ a pris part à quatre cycles d'évaluation des filières bachelor. Chaque cycle comprenait une vingtaine de rapports d'experts et a fait l'objet d'un rapport d'analyse.

En parallèle, l'OAQ joue également un rôle actif dans l'accréditation des hautes écoles spécialisées. La révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées rend en effet les procédures d'accréditation obligatoires. L'OFFT se consacre donc à l'élaboration de directives qui devraient être prêtes dans le courant de l'année 2006. L'OAQ s'efforce pour sa part de devenir l'agence de référence de l'OFFT pour ces procédures. Il a par ailleurs reçu de la Haute école technique et économique de Coire (Hochschule für Technik und Wirtschaft, HTW Chur) une demande d'accréditation de quatre de ses filières. L'offre de l'OAQ ayant été acceptée, la procédure débutera en 2006. Il s'agira donc pour l'OAQ de la première procédure d'accréditation dans le domaine des hautes écoles spécialisées, qui servira d'accréditation pilote. L'OAQ s'est basé sur les préparatifs de l'OFFT pour concevoir les éléments nécessaires au déroulement de la procédure. Ces éléments répondent aux standards internationaux et sont compatibles avec les standards de qualité adoptés par la CUS pour les universités.

4.1.2 Les accréditations dans le domaine des écoles supérieures

L'OAQ collabore aussi avec l'OFFT dans le secteur des écoles privées, plus spécialement des écoles supérieures. A la suite de la motion Freysinger (cf. www.parlament.ch/afs/data/f/gesch/2004/f_gesch_20043552.htm), l'OAQ a été chargé fin 2005 de dresser une analyse des écoles professionnelles privées à l'étranger. Cette analyse porte d'une part sur les possibilités existant en matière de reconnaissance et/ou d'accréditation et comprend d'autre part une définition de l'enseignement tertiaire dans les pays examinés. L'OAQ doit concevoir de plus une formule pour l'accréditation éventuelle des écoles du même type en Suisse.

Son expérience de divers types d'écoles (universités, hautes écoles spécialisées et écoles supérieures) permet par conséquent à l'OAQ de se profiler en tant que centre de compétences en matière d'accréditation et d'assurance qualité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire en Suisse.

4.2 Prestations concernant les professions médicales et la psychologie

4.2.1 Les accréditations dans la formation postgraduée en médecine

L'OAQ a été chargé en 2004 par la FMH et la SSO d'appliquer la procédure d'accréditation à 43 titres postgrades en médecine humaine et à quatre titres postgrades en médecine dentaire sur la base de la loi fédérale concernant l'exercice des professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire dans la Confédération suisse (LEPM). Chaque société de discipline médicale ou chaque prestataire d'un programme de formation postgraduée a donc rédigé un rapport d'auto-évaluation à l'aide de standards que l'OAQ avait élaborés en collaboration avec l'OFSP et les organisations faïtières, à partir des prescriptions internationales de la WFME. Ce rapport a ensuite été analysé par deux experts indépendants choisis à l'étranger par l'OAQ. Puis les sociétés de discipline médicale ont eu la possibilité de prendre position sur le rapport des experts. L'OAQ a établi pour chaque titre un rapport final à l'intention du DFI.

La décision relative à l'accréditation a été positive dans tous les cas. Pour conclure, l'OAQ a rédigé un rapport de synthèse qui fait le tour de ces procédures et fournit des indications sur les forces et les faiblesses constatées et sur les recommandations visant à améliorer la qualité dans le secteur de la formation médicale postgraduée en Suisse. L'OAQ a été chargé depuis lors par l'OFSP d'effectuer un contrôle de suivi de ces procédures.

Un second mandat de l'OFSP a conduit en 2005 à l'élaboration d'une formule pour l'accréditation des filières de formation postgraduée dans les professions médicales universitaires conformément à la future loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd). Les standards de qualité ainsi que les guides d'auto-évaluation et d'évaluation externe ont donc été adaptés à la LPMéd. Dans le cadre de ce même mandat, l'OAQ a dressé en collaboration avec un expert externe une analyse de la situation internationale concernant l'accréditation des formations postgraduées dans les professions médicales universitaires.

La chiropratique fera désormais partie des professions médicales telles que définies par la LPMéd. Un nouveau contrat a donc été passé entre l'OFSP et l'OAQ pour l'élaboration d'une formule et d'instruments pour l'accréditation de la filière postgraduée en chiropratique (en collaboration avec l'OFSP, avec la Société des chiropraticiens suisses et avec l'Institut suisse de chiropratique).

4.2.2 Les accréditations prévues dans le domaine de la psychologie

L'OAQ a reçu de l'OFSP un nouveau mandat pour 2005/2006, dans le contexte l'accréditation de la formation postgraduée en psychothérapie faisant suite aux études en psychologie, conformément à la loi sur les professions de la psychologie. Il devra rendre un avis sur l'objet de l'accréditation de même que sur les critères et les standards de qualité.

5 La collaboration nationale et internationale

Etre doté d'un bon réseau sur les plans national et international est l'une des prérogatives de l'OAQ. Il travaille en effet en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et avec les autres agences d'accréditation et d'assurance qualité européennes et est lui-même un membre actif d'importants réseaux européens ou internationaux. Cette collaboration garantit que les examens de la qualité réalisés par l'OAQ répondent non seulement aux exigences nationales, mais aussi aux standards internationaux les plus élevés et qu'ils peuvent en suivre constamment les évolutions.

5.1 Collaboration avec les partenaires nationaux

Au fil des ans, une collaboration étroite et constructive a pu se mettre en place avec les principaux partenaires nationaux de l'OAQ que sont la CUS, la CRUS et le SER. Cette collaboration trouve son expression en particulier dans les rencontres régulières de la CRUS avec le Conseil scientifique de l'OAQ, dans l'organisation de séances communes et dans la participation à divers projets et groupes de travail. L'OAQ et la CRUS ont de plus rédigé fin 2005 des thèses communes sur l'assurance qualité externe et sur l'enjeu de l'accréditation dans le domaine des hautes écoles suisses. Ce texte fournit une base solide au positionnement de l'OAQ en vue de la future loi-cadre sur les hautes écoles.

5.2 La collaboration internationale

Une étroite collaboration est tissée désormais avec les agences étrangères d'assurance qualité et d'accréditation. L'OAQ est membre actif de divers réseaux à l'échelle européenne (ENQA, ECA, Joint Quality Initiative) et mondiale (INQAAHE, initiatives de l'UNESCO et de l'OCDE). Il est également à l'origine de toute une série de coopérations bilatérales ou trilatérales. L'OAQ assume depuis 2004 la présidence de l'ECA, ce qui lui permet de suivre au plus près les développements européens liés à la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et de participer dans une certaine mesure aux décisions à ce sujet. Le travail fourni au sein de l'ECA est important pour la Suisse, car l'ECA s'est fixé comme objectif d'ici à 2007 de faire reconnaître par-delà les frontières étatiques les décisions d'accréditation et les certifications. L'OAQ est par ailleurs représenté à travers la personne de son directeur dans le conseil scientifique d'une agence d'accréditation allemande (l'AHPGS) ainsi que dans le conseil du projet Qualité de la conférence des recteurs des universités allemandes. Il est enfin membre d'un groupe d'experts qu'ont en commun l'OMS et la WFME.

6 L'information et la communication

Diffuser des informations sur l'accréditation et l'assurance qualité fait partie des tâches légales de l'OAQ. Il considère donc l'information et la communication comme une partie intégrante de son activité et cultive en la matière une politique ouverte et transparente. Pour remplir son mandat d'information et être à même de mettre en œuvre sa politique de communication, l'OAQ se sert de plusieurs médias et produit ses publications dans les trois langues nationales et en anglais, comme l'exige son statut d'organisation nationale intégrée au réseau international.

6.1 Le rapport annuel 2004

Le rapport annuel était disponible fin avril 2005 en version imprimée ou électronique et en quatre langues (français, allemand, italien et anglais). Il donne une vue d'ensemble des activités de l'OAQ tout au long de l'année 2004. Ce rapport a fait l'objet d'une large diffusion en Suisse et à l'étranger (env. 1500 destinataires), et un bon accueil lui a été réservé.

6.2 Le travail médiatique et les relations publiques

L'OAQ informe le public sur ses tâches et ses objectifs. Il rend aussi régulièrement compte de ses travaux en cours et diffuse des informations et des savoirs spécifiques appartenant au domaine de l'assurance qualité et de l'accréditation. Une agence de design (NOSE) est responsable de l'unité conceptuelle et graphique correspondant à l'identité visuelle de l'OAQ et donnée à tous ses médias imprimés et électroniques. L'OAQ collabore en outre depuis ses débuts avec un conseiller externe en communication chargé de certaines tâches RP (not. communiqués de presse, organisation de conférences de presse) et de l'encadrement de la production du rapport annuel.

L'OAQ diffuse des informations aussi complètes que possible sur les procédures d'examen de la qualité qu'il réalise. Il publie ainsi sur son site web les noms des institutions ou filières d'études en cours de procédure d'accréditation. Les décisions positives sont rendues publiques, en règle générale avec le rapport d'expertise et le rapport final de l'OAQ. Depuis 2005, l'OAQ fournit aux institutions et filières accréditées une version électronique du label d'accréditation qu'elles peuvent utiliser sur leur propre site web ou sur leurs imprimés (cf. p. ex. www.teologia.lugano.ch/index.php). Le rapport de synthèse établi par l'OAQ au terme du premier cycle d'audits de la qualité a lui aussi été publié sur son site.

L'OAQ a répondu tout au long de l'année, par téléphone ou par écrit, à un grand nombre de questions relatives à l'accréditation ou à la reconnaissance de diplômes et de titres. Deux à trois fois par semaine, il reçoit des demandes de Suisse ou de l'étranger concernant la valeur de prestataires de programmes de formation du secteur privé. Sur le plan international, l'OAQ a pris en 2005 une part active au développement pour l'ECA d'une plate-forme électronique d'information commune destinée à la publication des décisions d'accréditation en Europe.

Le directeur et les collaborateurs et collaboratrices de l'OAQ ont participé durant l'année à une centaine de manifestations et de séances en Suisse, ce qui a permis à l'OAQ d'informer ses différents groupes cibles au sein du domaine des hautes écoles sur l'état actuel de ses activités.

6.3 Présentations en Suisse

Les travaux de l'OAQ ont été présentés lors des manifestations nationales suivantes:

- 22 février 2005: Congrès des hautes écoles spécialisées à Zurich, «Accréditation des HES»
- 21 avril 2005: CFPC de la FMH, Berne, «Résultats de l'accréditation de la formation postgraduée en médecine humaine»
- 29 avril 2005: Conférence de l'Union des étudiant(e)s de Suisse et de l'Association des étudiant(e)s de l'Université de Berne, «Accréditation et assurance qualité en Europe et en Suisse»
- 14 octobre 2005: Ambassade de la République populaire de Chine en Suisse, «Le système suisse d'accréditation»
- «Assurance qualité interne dans les établissements d'enseignement supérieur: exigences et bonnes pratiques»

6.4 Présentations à l'étranger

A l'étranger, les travaux de l'OAQ ont été présentés lors des manifestations suivantes:

- 3 février 2005: Atelier de l'ENQA sur les audits de la qualité, Bath, Grande-Bretagne «Les audits de la qualité en Suisse»
- 17 février 2005: Agence d'accréditation pour les filières des domaines pédagogie spécialisée, soins, santé et travail social (AHPGS), Fribourg-en-Brigau, Allemagne, «Courants actuels dans l'assurance qualité et l'accréditation en Europe»
- 1er juin 2005: ECA, Dublin, Irlande, «L'avenir du Consortium européen pour l'accréditation»
- 16 juin 2005: Conférence de l'AQUA, Vienne, Autriche, «Assurer, gérer et développer la qualité»
- 7 juillet 2005: Conférence de la HRK sur l'internationalisation de l'accréditation, Berlin, Allemagne, «Développements européens en assurance qualité et en accréditation»
- 1er septembre 2005: Conférence de l'AMEE, Amsterdam, Pays-Bas, «Accréditation et reconnaissance des écoles de médecine en Europe – l'approche helvétique»
- 9 décembre 2005: Atelier de l'ECA, Vienne, Autriche, «Cartographie des coopérations au sein de l'ECA: mise à jour fin 2005»
- 15 septembre 2005: European Association for International Education (EAIE), Cracovie, Pologne, «Un label de qualité pour les universités»
- 13 décembre 2005: Conférence des recteurs des hautes écoles (HRK), Bonn, Allemagne, «Les audits de la qualité, la solution idéale?»

6.5 Le congrès sur Bologne avec l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES)

L'UNES a organisé en avril 2005 avec l'association des étudiant-e-s de l'Université de Berne un congrès sur Bologne qui traitait des développements les plus récents en matière d'assurance qualité et d'accréditation. L'OAQ y a été associé dès la planification et a trouvé dans les exposés en plénum et dans les ateliers une bonne plate-forme pour présenter ses tâches et ses activités à un large public étudiantin.

6.6 Le congrès national sur l'assurance qualité interne organisé avec la CRUS

En décembre 2005, l'OAQ a mis sur pied en collaboration avec la CRUS et avec l'agence finlandaise d'assurance qualité FINHEEC un congrès placé sous le thème «L'assurance qualité interne dans les établissements d'enseignement supérieur: exigences et bonnes pratiques». Ce congrès, qui s'adressait à un public tant national qu'international, a soulevé un grand intérêt. Les participants venaient de plus de 20 pays européens et les réactions sur le programme et le contenu de la manifestation ont été extrêmement positives.

6.7 Le site web de l'OAQ

Le principal média de l'OAQ, disponible en tout temps, est son site web qui est actualisé et complété en permanence. Il offre un accès clair et direct aux diverses thématiques traitées par l'OAQ et sert également de plate-forme de publication pour les décisions et les rapports concernant les procédures. Il existe intégralement en quatre langues (cf. www.oaq.ch). Depuis 2004, les statistiques du site ont passé d'une moyenne mensuelle de 1000 visites à une moyenne de 4500 par mois, ce qui est réjouissant. A chaque visite, 4 à 5 pages sont consultées. Un visiteur sur deux revient, ce qui prouve que le site web de l'OAQ est une importante plaque tournante en termes d'information. Les documents qui intéressent le plus les visiteurs, et de loin, sont les rapports d'expertise.

6.8 La newsletter de l'OAQ

Depuis fin 2005, l'OAQ envoie tous les trois ou quatre mois un bulletin électronique d'information dédié chaque fois à un thème principal. La première newsletter traitait de l'accréditation tandis que la deuxième donnait des informations sur l'assurance qualité.

6.9 Les publications

En dehors de ces médias à parution régulière de l'OAQ, le directeur et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques publient des articles sur l'accréditation et l'assurance qualité dans la presse spécialisée.

Pour 2005, l'OAQ est l'auteur des publications suivantes:

- Rolf Heusser, Sabine Felder, Therese Steffen Gerber: Quality Audit – Definition und Anwendung in der externen Qualitätssicherung von Hochschulen, in: Winfried Benz, Jürgen Kohler, Klaus Landfried (ed.): Handbuch Qualität in Studium und Lehre, Raabe Verlag, Berlin 2004/05, 2e tirage (sous presse)
- Rolf Heusser: Accreditation and recognition of medical schools in Europe – the Swiss approach, in: AMEE Conference Amsterdam, 30 August/1st September 2005, Abstracts, p. 62
- Rolf Heusser: Akkreditierung der Public Health Aus- und Weiterbildung in der Schweiz, in: Martin Sprenger (ed.), Public Health in Österreich und Europa, Mélanges en l'honneur du Prof. Dr Horst Richard Noack à l'occasion de son départ à la retraite, 2005, p. 193
- Rolf Heusser: Current state of accreditation and quality assurance in Europe. Conference «Internationalisation of Accreditation», Berlin, juillet 2005 (sous presse)
- Rolf Heusser: Quality Audits – Beispiel Schweiz. Konferenz «Quality Audits als Königsweg?» Bonn, décembre 2005 (sous presse)
- Rolf Heusser: Qualitätssicherung und Akkreditierung in Europa, in: brochure de la série publiée par l'organe allemand de coordination des sciences de la santé (DKGW, 2005)

L'OAQ publie également des communiqués de presse sur certains résultats importants. Jusqu'à présent, il l'a fait à deux reprises: à l'occasion de la publication des résultats du premier cycle d'audits et lors de la signature du code de bonne pratique au congrès 2004 de l'ECA à Zurich.

6.10 La base de données

L'OAQ dispose d'une base de données qu'il exploite principalement pour administrer son carnet d'adresses. Cette base de données repose sur un produit alternatif de Microsoft Access et offre aussi la possibilité, plus large, d'administrer des procédures. Elle contient actuellement environ 2800 adresses d'organisations, d'offices et d'institutions, ainsi que des informations sur les personnes qui sont au service de l'OAQ ou qui l'ont été (p. ex. les experts) et sur toutes les autres personnes concernées. Elle est régulièrement mise à jour par le secrétariat de l'OAQ, et la totalité des collaborateurs et collaboratrices de l'OAQ y ont un accès externe. En plus de la gestion de son carnet d'adresses, la base de données est aussi utilisée pour la diffusion de la newsletter de l'OAQ et de son rapport annuel. Elle sera également employée à l'avenir pour le monitoring des procédures.

7 Les finances

La comptabilité de l'OAQ est révisée par le Contrôle fédéral des finances. Les comptes annuels et le rapport de révision sont soumis pour décharge à la CUS. L'organe de révision des finances a entériné sans réserve les comptes de l'année 2005, comme les années précédentes.

7.1 Le bilan et le compte de résultat 2005

Bilan au 31 décembre 2005

Actifs	CHF
Caisse	1'787.90
Compte courant, compte d'épargne BCBE	304'124.31
Débiteurs, impôt anticipé	14'707.15
Actifs transitoires	64'389.65
Travaux entrepris sur mandats de tiers	132'625.00
Total des actifs	517'634.01
Passifs	
Créanciers	146'721.74
Créanciers cantons universitaires	113'155.75
Versements anticipés	214'800.00
Passifs transitoires	41'751.50
Provisions pour fluctuation	1'205.02
Total des passifs	517'634.01

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2005

Dépenses	CHF
Salaires, y compris prestations sociales et honoraires conseil scientifique	1'317'652.43
Projet relations publiques, site web	94'047.45
Exploitation	
Loyer/entretien	55'544.60
Mobilier	14'158.95
Ordinateurs/logiciels, y compris base de données	69'756.05
Dépenses d'exploitation	187'335.68
Organisation séances et séminaires	48'311.48
Coûts accréditation (documentation, traductions, avis de droit)	390'719.87
Divers et imprévus	7'327.45
Total des dépenses	2'184'853.96
Compte de clôture (des provisions pour fluctuation)	1'205.02
Total	2'186'058.98

Recettes

Contributions	
Canton de BS	90'708.95
Canton de BE	132'894.69
Canton de FR	83'305.39
Canton de GE	154'271.20
Canton de NE	35'018.67
Canton de SG	40'230.80
Canton de TI	13'473.03
Canton de VD	97'924.42
Canton de ZH	226'672.85
Confédération	874'500.00
Accréditations/évaluations secteur privé	97'112.45
Prestations à des tiers/mandats fédéraux	371'158.60
Contributions aux cours et séminaires	10'570.15
Libération de provisions (mandats 2004)	-12'538.36
Correction de la valeur des créances/baisse des recettes	-32'460.70
Intérêts	3'216.84
Total	2'186'058.98

7.2 Le rapport de l'organe de révision

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
CONTROLLA FEDERALA DA FINANZAS



MONBIJOUSTRASSE 45, CH-3003 BERN

Reg. Nr. 1.6199.325.00349.02

Bericht der Revisionsstelle

an die Mitglieder der Schweizerischen Universitätskonferenz (SUK)

Als Revisionsstelle haben wir die Buchführung und die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) des Organs für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizerischen Hochschulen (OAQ) für das am 31. Dezember 2005 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsstelle des OAQ verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Prüfung erfolgte nach den Schweizer Prüfungsstandards, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Rechnungslegungsgrundsätze, die wesentlichen Bewertungsentscheide sowie die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Buchführung und die Jahresrechnung dem schweizerischen Gesetz, der Vereinbarung vom 14. Dezember 2000 zwischen dem Bund und den Universitätskantonen über die Zusammenarbeit im universitären Hochschulbereich (SR 414.205) sowie der Geschäftsordnung vom 22. Februar 2001 des OAQ.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Bern, den 2. März 2006

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE


Christoph Mucher
Mandatsleiter


Robert Homberger
Revisionsleiter

8 Le programme annuel 2006

8.1 L'évaluation de l'OAQ

Après cinq ans d'existence, l'OAQ va être évalué en 2006 par un groupe d'experts indépendants. La procédure qui a été mandatée par la CUS repose sur un rapport d'auto-évaluation et une expertise in situ. Cette évaluation doit montrer si l'OAQ remplit ses obligations légales dans le domaine de l'accréditation et de l'assurance qualité. Elle servira aussi à créer les bases nécessaires à une reconnaissance internationale de l'OAQ. Dans cette optique, il fallait une procédure qui permette d'une part de répondre aux questions d'intérêt national et, d'autre part, d'établir si l'OAQ satisfait aux critères européens applicables aux bonnes agences d'assurance qualité et d'accréditation. L'OAQ fait partie des toutes premières agences d'Europe à se soumettre à une épreuve internationale de ce type, et il y a fort à parier qu'un résultat positif à cette évaluation devrait lui ouvrir les portes du futur registre européen des agences d'assurance qualité reconnues.

8.2 La nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles

Les résultats de la procédure de revue par les pairs citée ci-dessus auront non seulement un effet positif sur l'amélioration continue de la qualité au sein de l'OAQ, mais livreront également aux autorités politiques des indications qui pourraient s'avérer précieuses dans le contexte de la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles. Cette loi est appelée à régir la place et le champ d'activité de l'OAQ à l'intérieur des nouvelles structures. L'OAQ souhaite obtenir une compétence générale en matière d'accréditation et d'assurance qualité et couvrir tout l'enseignement tertiaire. Il a indiqué clairement sa position sur cette question dans un document consacré à l'accréditation des hautes écoles spécialisées, mais il devra encore mener en 2006 un dialogue intensif à ce sujet avec les responsables politiques et les offices fédéraux concernés. Dans le même temps, l'OAQ organisera en 2006 de premières accréditations pilotes conformes à la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées, afin d'acquérir des expériences sur ce terrain. Si l'OAQ devait étendre son domaine de compétence aux hautes écoles spécialisées, il devrait adapter en conséquence ses structures internes (élargir son conseil, créer une subdivision chargée du domaine des hautes écoles spécialisées et des écoles supérieures, etc.).

L'OAQ soutient également (de même que la CRUS) un autre objectif de la future loi-cadre, à savoir l'introduction d'une accréditation obligatoire des institutions, en raison de son rapport coût/profit avantageux. Si cette option se précise, il deviendra dès lors inévitable de définir en 2006 les critères ainsi que les conséquences d'une telle accréditation, travaux que l'OAQ sera en mesure d'accomplir seulement avec l'aide de ses partenaires (les hautes écoles, les autorités politiques, etc.).

8.3 Procédures d'accréditation et autres examens de la qualité

S'agissant de ses activités opérationnelles, l'OAQ va mener en 2006, comme d'habitude, des procédures d'accréditation et d'autres types d'examens de la qualité. A fin février 2006, 14 hautes écoles au total avaient déposé une demande à l'OAQ, portant essentiellement sur l'accréditation de programmes. Diverses procédures entamées en 2005 seront aussi menées à terme en 2006. Des travaux de conception devront d'autre part être fournis dans le cadre de la révision prévue pour les directives relatives à l'accréditation. L'OAQ aimerait par ailleurs se consacrer plus attentivement à la question de la mesure des résultats d'apprentissage et des profils de compétence. Il aura en outre à préparer dès l'automne 2006 le deuxième cycle d'examen des systèmes d'assurance qualité dans les universités publiques, qui doit démarrer en automne 2007. Il devra notamment veiller à ce que les hautes écoles sachent assez tôt les domaines sur lesquels portera l'examen et les exigences à remplir pour réussir la procédure.

8.4 Partenaires nationaux et internationaux

L'OAQ poursuivra en 2006 ses activités sur le plan international. En raison de sa présidence de l'ECA, il donnera la priorité aux objectifs de ce consortium européen, qui vise à coordonner d'ici au milieu de l'année 2007 les systèmes d'accréditation européens de manière à permettre à chaque agence de reconnaître les résultats des autres agences comme équivalents aux siens. Une étroite collaboration avec les instances nationales en matière de reconnaissance est importante pour parvenir sur cette base à une reconnaissance des titres de fin d'études par-delà les frontières entre Etats. Pour atteindre ces objectifs et instaurer toute la confiance requise, l'OAQ essaiera d'effectuer en 2006 une joint accreditation avec une agence partenaire étrangère. D'autres coopérations étroites sont prévues avec des agences membres de l'ECA (observation mutuelle des procédures, échanges de collaborateurs et d'experts, etc.).

Sur le plan international, l'OAQ a l'ambition d'occuper une position centrale. Deux de ses grands objectifs pour l'année 2006 sont de devenir membre à part entière de l'ENQA et de remplir tous les critères qui lui permettront d'être inscrit au futur registre européen des agences d'assurance qualité reconnues. Il prévoit également de mettre à profit sa grande expertise des procédures institutionnelles en étendant vers l'étranger ses activités en matière d'accréditation et d'audit.

Mais l'OAQ accordera également la priorité en 2006 à développer son réseau national, en privilégiant en particulier les contacts avec le corps professoral et avec la population estudiantine. Il poursuivra l'excellente collaboration qu'il entretient avec les universités et avec la CRUS, afin de soutenir les hautes écoles dans leur mise en place de systèmes d'assurance qualité aussi cohérents qu'efficaces, ce qui permettra à la place universitaire suisse de rester parmi l'élite. Le domaine des hautes écoles spécialisées requiert de son côté un engagement sur tous les fronts (commissions, instances fédérales, organes, écoles). L'OAQ devra en outre développer et consolider en 2006 les services qu'il fournit à des tiers (p. ex. à l'OFFT ou à l'OFSP) à l'intérieur de son domaine de compétence s'il entend pouvoir être impliqué durablement et substantiellement dans les procédures d'accréditation concernant les hautes écoles spécialisées, les écoles supérieures et le domaine des professions médicales.

8.5 Information et communication

L'OAQ entend cultiver pendant l'année 2006 la politique active de communication qui est la sienne. Les principales sources d'information resteront son site web, continuellement adapté, ses newsletters paraissant tous les trois ou quatre mois, sa participation régulière aux congrès nationaux et internationaux ainsi que ses articles publiés dans la presse spécialisée. Il est prévu également de rééditer fin novembre 2006 le colloque sur l'assurance qualité interne des hautes écoles co-organisé en 2005 avec la CRUS et qui avait été un franc succès. Il lui sera indispensable à l'avenir d'utiliser les outils de communication existant de manière encore plus ciblée, notamment en décrivant en détail l'avis de l'OAQ sur quelques questions-clés et en profitant des rencontres bilatérales pour pratiquer l'échange d'opinions et mettre en avant le rôle de l'OAQ.

Annexe: experts au service de l'OAQ

Toutes procédures (hormis professions médicales)

Prof. Philippe Albert, Partenaire
d'Entrepreneurs, La Tour de Salvagny, France

Prof. Christian Allesch, Fachbereich Psychologie,
Universität Salzburg, Österreich

Prof. Marc Amstutz, Rechtswissenschaftliche
Fakultät, Universität Freiburg, Schweiz

Prof. Peter Antes, Seminar für Religions-
wissenschaften, Universität Hannover,
Deutschland

Claude Auer, Plan-les-Ouates, Suisse

Dr. Gudrun Bachmann, Leiterin E-Learning
und Koordinatorin des LearnTechNet, Univer-
sität Basel, Schweiz

Dr. Richard Bessoth, Projektleiter Europä-
isches Weiterbildungsstudium Bildungs-
management, St. Ingbert, Deutschland

Prof. Alexander Bergmann, Doyen, Ecole
des hautes études commerciales, Université
de Lausanne, Suisse

Dr Daniel Billaux, Itasca Consultants SA,
Ecully, France

Dr. Tove Blytt Holmen, Norwegian Agency
for Quality Assurance in Education (NOKUT),
Oslo, Norway

Prof. Ingeborg Bø, Executive Director of
the Norwegian Association for Distance
Education (NADE), Oslo, Norway

Prof. Christoph Bochsinger, Lehrstuhl für Reli-
gionswissenschaften, Universität Bayreuth,
Deutschland

Prof. Jacques Bury, Directeur Agence pour le
Développement et l'Évaluation des Politiques
de Santé (ADSAN), Carouge, Suisse

Prof. Giuseppe Cacciato, Dipartimento
di Filosofia, Università di Napoli Federico II,
Italia

Prof. Franco Cavallo, Facoltà di Medicina e
Chirurgia, Università degli Studi di Torino,
Italia

Prof. Allan D. Cochrane, Pro-Vice Chancellor
Open University, Milton Keynes, UK

Prof. Dagmar Coester-Waltjen, Ludwig-Maxi-
milians-Universität München, Deutschland

Giovanni Andrea Cornia, Professore straordi-
nario, Dipartimento di Scienze Economiche,
Università degli Studi di Firenze, Italia

Prof. Emanuel De Kadt, Chair of Cultural
Anthropology, University of Utrecht, The
Netherlands

Prof. Jean-Marc de Leersnyder, Commission
d'évaluation de l'enseignement collégial
(CEEC), Québec, Canada

Prof. Pierre de Senarclens, Institut d'Études
Politiques et Internationales (IEPI), Université
de Lausanne, Suisse

Prof. Jacobus J. de Vries, Faculty of
Earth and Life Sciences, Vrije Universiteit,
Amsterdam, The Netherlands

Damien Desjonquères, Directeur des
Programmes Care France, Paris, France

Corinne Dettmeijer, President of the Juvenile
Court The Hague, The Netherlands

Prof. Karl Einhäupl, Klinik für Neurologie, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Vorsitzender des Wissenschaftsrats, Berlin, Deutschland

Dr. Sandra E. Elman, Executive Director of the Northwest Commission on Colleges and Universities (NWCCU), Washington, USA

Prof. Mariki Eloff, School of Computing, University of South Africa, Pretoria, South Africa

Prof. Hans-Uwe Erichsen, Vorsitzender des Deutschen Akkreditierungsrates, Münster, Deutschland

Prof. Reinhard Feldmeier, Theologische Fakultät, Universität Göttingen, Deutschland

Prof. Lluís Ferrer i Caubet, Rector Universitat Autònoma de Barcelona, España

Prof. Luc François, Directeur éducatif de l'Université de Gand, Belgique

Prof. Barbara Friebertshäuser, Institut für Allgemeine Erziehungswissenschaft, Johann Wolfgang Goethe-Universität, Frankfurt am Main, Deutschland

Prof. Muzio Gola, Direttore del Dipartimento di Meccanica, Politecnico di Torino, Italia

Prof. Gabriele Griffin, Department of Gender Studies, University of Hull, UK

Prof. Michèle Guillaume-Hofnung, Professeur de droit public, Université Paris XI, France

Prof. Jon Haakstad, The Norwegian Agency for Quality Assurance in Education (NOKUT), Oslo, Norway

Prof. Kauko Hämäläinen, Palmenia Centre for Continuing Education, University of Helsinki, Finland

Prof. Nick Harris, Vice Director Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA), Gloucester, UK

Prof. Adrienne Héritier, Robert Schuman Center for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Firenze, Italia

Prof. Stefan Hirschauer, Institut für Soziologie, Ludwig-Maximilians-Universität München, Deutschland

Prof. Christopher Hood, All Souls College, Oxford, UK

Prof. David Hyndman, Department of Geological Sciences, Michigan State University, East Lansing, USA

Prof. Mercedes Jaime Sisó, Departamento de Filología Inglesa y Alemana, Facultad de Veterinaria, Universidad de Zaragoza, España

Prof. Gotthard Jasper, Rektor der Universität Erlangen-Nürnberg, Deutschland

Prof. Jean-Loup Jolivet, Président Comité national d'évaluation (CNE), Paris, France

Sami Kanaan, Associé et Consultant senior, Bureau Evaluanda, Genève, Suisse

Prof. Reinhard Kannonier, Rektor der Universität für künstlerische und industrielle Gestaltung, Linz, Österreich

Prof. Walter Kirchsclaeger, Theologische Fakultät, Universität Luzern, Schweiz

Prof. Jürgen Kohler, Rechts- und Staatswissenschaftliche Fakultät, Universität Greifswald, Deutschland

Prof. Helmut Konrad, Historisches Institut, Universität Graz, Wien, Österreich

Dorte Kristoffersen, Australian Quality Assurance Agency (AQUA), Melbourne, Australia

Prof. Rainer Künzel, Leiter Zentrale Evaluations- und Akkreditierungsagentur Hannover, Deutschland

Prof. Jacques L'Ecuyer, Directeur Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, Quebec, Canada

Prof. Stephan Leimgruber, Katholisch-Theologische Fakultät, Ludwig-Maximilians-Universität München, Deutschland

Prof. Erich Leitner, Institut für Erziehungswissenschaft und Bildungsforschung, Universität Klagenfurt, Österreich

Prof. Ossi V. Lindqvist, Chair of the Finnish Higher Education Evaluation Council (FINHEEC), Helsinki, Finland

Prof. Francesco Lurati, Director of the Executive Master of Science in Communications Management, Università della Svizzera italiana, Svizzera

Prof. Marcus Lutter, Zentrum für Europäisches Wirtschaftsrecht, Universität Bonn, Deutschland

Prof. Evelies Mayer, Institut für Soziologie der Technischen Universität Darmstadt, Deutschland

Prof. José-Ginés Mora, Director Centre for Higher Education Management (CHEM), Technical University of Valencia, Spain

Prof. Klaus Müller, Katholisch-Theologische Fakultät, Westfälische Wilhelms-Universität Münster, Deutschland

Prof. Denis Müller, Faculté de théologie, Université de Lausanne, Suisse

Prof. Herfried Münkler, Institut für Sozialwissenschaften, Humboldt-Universität zu Berlin, Deutschland

Prof. Hildegard Nickel, Institut für Sozialwissenschaften, Humboldt Universität zu Berlin, Deutschland

Prof. Peter R. Nippert, Direktor des Instituts für Ausbildung und Studienangelegenheiten (IfAS), Westfälische Wilhelms-Universität Münster, Deutschland

Prof. Ramon Pascual, Departement de Física, Universitat Autònoma de Barcelona, Espanya

Prof. Francisco Pujol, Department of Economics, Universidad de Navarra, Pamplona, España

Prof. Johannes M. Rainer, Institut für Österreichisches und Europäisches Privatrecht, Universität Salzburg, Österreich

Prof. Roland Reichenbach, Allgemeine Erziehungswissenschaft, Westfälische Wilhelms-Universität Münster, Deutschland

Prof. Eda Sagarra, Department of Germanic Studies, Trinity College, Dublin, Ireland

Prof. Jacques Salzer, Négociation & Médiation,
Université de Paris V, France

Prof. Suzette Sandoz, Faculté de Droit,
Université de Lausanne, Suisse

Prof. Angelo Saporiti, Facoltà di Economia,
Università degli Studi de Molise, Roma, Italia

Dr Andrée Sursock, Secrétaire générale
adjointe, European University Association
(EUA), Bruxelles, Belgique

Prof. Helmut Schauer, Institut für Informatik,
Universität Zürich, Schweiz

Prof. Friedrich Schneider, Vizerektor für Aus-
senbeziehungen, Johannes Kepler Universität,
Linz, Österreich

Prof. Johann Schneider, Studiendekan, Fach-
hochschule Frankfurt am Main, Deutschland

Prof. Christoph Tholen, Institut für Medien-
wissenschaften, Universität Basel, Schweiz

Prof. Christian Thune, Director Danish Evalu-
ation Institute (EVA), Kopenhagen, Denmark

Prof. Rudolf Tippelt, Institut für Pädagogik,
Ludwig-Maximilians-Universität München,
Deutschland

Prof. Massimo Tronci, Vicepresidente Diparti-
mento di Meccanica e Aeronautica e Asso-
ciazione Italiana Cultura Qualità, Università
di Roma «La Sapienza», Italia

Prof. Dirk van Damme, Head of Cabinet of
the Flemish Minister of Education, Brussels,
Belgium

Prof. Rias J. van Wyk, Director Technoscan
Centre, Edina MN, USA

Prof. Guy Vanderstraeten, Head Department
of Physical Medicine and Rehabilitation,
Gent, Belgium

Prof. Marco Vitale, Dipartimento di Anatomia
umana, Farmacologia e Scienze Mediche
forensi, Università di Parma, Italia

Ton Vroeijenstijn, DB Ryswijk,
The Netherlands (until December 2003)

Prof. Staffan Wahlén, National Agency for
Higher Education, Stockholm, Sweden

Prof. Beatrice Weber-Dürler, Rechtswissen-
schaftliche Fakultät, Universität Zürich,
Schweiz

Prof. Klaus Weiermair, Institut für Unterneh-
mensführung, Tourismus und Dienstleistungs-
wirtschaft, Universität Innsbruck, Österreich

Prof. Andreas Wiebe, Abteilung für Infor-
mationsrecht und Immaterialgüterrecht,
Wirtschaftsuniversität Wien, Österreich

Procédures liées aux professions médicales

Prof. Werner Aberer, Universitäts-Hautklinik,
Graz, Österreich

Dr. Hans Alsen, Qualitätsbeauftragter
DRK-Kliniken Berlin, Deutschland

Prof. Rolf Attström, Department of Peri-
odontology, Center for Oral Health Sciences,
Malmö University, Sweden

Prof. Hartwig Bauer, Generalsekretär der Deutschen Gesellschaft für Chirurgie, Berlin, Deutschland

Prof. Eggert Beleites, Direktor der Universitäts-HNO-Klinik, Jena, Deutschland

Prof. em. Rolf Elling Berg, Sandefjord, Norway

Prof. Friedhelm Beyersdorf, Ärztlicher Direktor der Abteilung Herz- und Gefäßchirurgie, Herz-Kreislauf-Zentrum des Universitätsklinikums Freiburg, Deutschland

Prof. em. Ralph Bloch, Ontario, Canada

Prof. Hubert E. Blum, Medizinische Fakultät, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, Deutschland

Prof. Marianne Brodmann, Medizinische Universitätsklinik Graz, Österreich

Prof. Walter Burger, Medizinische Fakultät, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Deutschland

Prof. Nico Creugers, Head of Department of Oral Function and Prosthetic Dentistry, College of Dental Sciences, University Medical Centre, Nijmegen, The Netherlands

Prof. Alain Durocher, Service d'Urgence Respiratoire, de Réanimation Médicale et de Médecine Hyperbare, Hôpital Albert Calmette, Lille Cedex, France

Prof. Wolfgang Eisenmenger, Institut für Rechtsmedizin der Ludwig-Maximilians-Universität München, Deutschland

Sabine Feller, Abteilung für Ausbildungs- und Examensforschung AAE, Institut für medizinische Lehre IML, Medizinische Fakultät, Universität Bern, Schweiz

Prof. Gabriele Gillessen-Kaesbach, Institut für Humangenetik, Universität Essen, Deutschland

Prof. Winfried Graninger, Medizinische Universitätsklinik Graz, Österreich

Prof. Richard Hays, Faculty of Medicine, Health and Molecular Sciences, Townsville, Australia

Prof. Klaus Heller, Klinikum der Johann Wolfgang Goethe-Universität, Frankfurt am Main, Deutschland

Dr. Michael Herschel, Direktor Clinical Research Glaxo Wellcome GmbH & Co., München, Deutschland

Prof. Clemens F. Hess, Direktor der Klinik für Strahlentherapie und Radio-Onkologie, Klinikum der Universität Göttingen, Deutschland

PD Dr. Karina Hofmann-Preiss, Radiologische Gemeinschaftspraxis, Gera, Deutschland

Prof. Fritz Hohagen, Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Universitätsklinikum Schleswig-Holstein, Lübeck, Deutschland

Prof. Alexander Kapp, Hautklinik Linden der Medizinischen Hochschule Hannover, Deutschland

Dr. Hans Karle, Faculty of Health Sciences,
The Panum Institute, Copenhagen, Denmark

Prof. Hugo A. Katus, Ärztlicher Direktor
Innere Medizin III, Universitätsklinikum
Heidelberg, Deutschland

Prof. Johannes Köbberling, Leiter des
Zentrums für Innere Medizin, Kliniken
St. Antonius, Wuppertal, Deutschland

Prof. Hans A. Kreipe, Pathologisches Institut,
Medizinische Hochschule Hannover,
Deutschland

Prof. Norbert Lameire, Chief Renal Division,
Ghent University, Belgium

Prof. Martin Lischka, Institut für medizini-
sche Aus- und Weiterbildung (IMAW), Wien,
Österreich

Prof. Thomas Löscher, Abteilung für Infek-
tions- und Tropenmedizin, Ludwig-Maxi-
milians-Universität München, Deutschland

Prof. Hansjörg Melchior, Kassel,
Deutschland

Prof. Betty Meyboom-de Jong, Head of
Department of General Practice, Groningen,
The Netherlands

Prof. Ernst Moser, Geschäftsführender
Direktor der Abteilung Nuklearmedizin, Uni-
versitätsklinikum Freiburg, Deutschland

Dr. Peter Niedermoser, Oberarzt für Patho-
logie, Krankenhaus der Barmherzigen
Schwestern, Linz, Österreich

Prof. Fritz Uwe Niethard, Direktor der
Orthopädischen Universitätsklinik der
RWTH Aachen, Deutschland

Prof. Peter R. Nippert, Direktor des Instituts
für Ausbildung und Studienangelegenheiten
(IfAS), Westfälische Wilhelms-Universität
Münster, Deutschland

Prof. Fritz Offner, Département Hématologie,
Vakgroep Inwendige ziekten, Gent, Belgium

Prof. em. Albert Oriol-Bosch, Barcelona,
Spain

PD Dr. Josef Pospiech, Neurochirurgische
Universitätsklinik, Universität Duisburg,
Essen, Deutschland

Prof. Rudolf Reich, Klinik und Poliklinik
für MKG-Chirurgie, Bonn, Deutschland

Prof. Friedrich Rentsch, Facharzt Augen-
heilkunde, Ettlingen, Deutschland

Georg Reschauer, Akkreditierungsagentur
für Studiengänge im Bereich Heilpädagogik,
Pflege, Gesundheit und Soziale Arbeit
(AHPGS), Freiburg, Deutschland

Prof. Ivar Roots, Klinische Pharmakologie,
Charité – Universitätsmedizin Berlin,
Deutschland

Prof. Bernd Salzberger, Klinik I für Innere
Medizin, Klinikum Universität Regensburg,
Deutschland

Prof. Ulrich C. Smolenski, Institut für
Physiotherapie, Universitätsklinikum Jena,
Deutschland

Prof. Etienne Marc Henri Sokal, Université Catholique de Louvain, Département de Pédiatrie, Cliniques Universitaires Saint-Luc, Bruxelles, Belgique

Dr. Roland Walter Sutter, Medical Officer, Genthod, Suisse

Prof. Gerhard W. Sybrecht, Universitätskliniken des Saarlandes, Innere Medizin V, Homburg/Saar, Deutschland

Prof. Philippe A. Scherpereel, Département d'Anesthésie, Réanimation Chirurgicale II, Hôpital Claude Huriez, Lille Cedex, France

Prof. Erich Schmutzhard, Abteilung für Neurologie, Universitätsklinik Innsbruck, Österreich

Prof. Eberhard Schulz, Ärztlicher Direktor, Abteilung für Psychiatrie und Psychotherapie im Kindes- und Jugendalter, Universitätsklinik für Psychiatrie und Psychosomatik, Freiburg, Deutschland

Prof. Hans Ulrich Steinau, Klinik für Plastische Chirurgie, Berufsgenossenschaftliche Kliniken Bergmannsheil, Bochum, Deutschland

OR Mag. Margarete Steiner, Besondere Einrichtung für Medizinische Aus- und Weiterbildung, Medizinische Universität Wien, Österreich

Prof. Ulrich Stössel, Abteilung für Medizinische Soziologie, Universität Freiburg, Deutschland

Dr. Esther Thaler, Österreichische Gesellschaft für Qualitätssicherung und Qualitätsmanagement in der Medizin (ÖQMed), Wien, Österreich

Prof. Marleen Temmerman, Department of Uro-gynaecology, University of Ghent, Belgium

Prof. Simon Van Belle, Department Medical Oncology, University Hospital Ghent, Belgium

Dr. Jos Verbeek, Finnish Institute of Occupational Health, Kuopio, Finland

Prof. Jürgen von Troschke, Abteilung für Medizinische Soziologie, Universität Freiburg, Deutschland

Prof. Gerhard Wahl, Poliklinik für Chirurgische Zahn-, Mund- und Kieferheilkunde der Universität Bonn, Deutschland

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

Effingerstrasse 58

CH-3008 Berne

Tél. ++41 (0)31 380 11 50

Fax ++41 (0)31 380 11 55

E-mail info@oaq.ch

www.oaq.ch